

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 4 avril 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°23_19DL

Objet : Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2022

Rapporteur : Le Rapporteur du Budget.

L'an deux mil vingt-trois et le 4 avril, à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;

Constatant que le quorum est atteint ;

Le rapporteur du budget expose :

Le rapporteur du Budget expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-5 et R2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Vu les Décisions Modificatives de l'exercice 2022,

Il est proposé, d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, de la manière suivante :

Investissement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : Déficit	Report du 001 : Excédent	Résultat cumulé du 001 : Excédent	R.A.R. dépenses	R.A.R. recettes	Résultat des R.A.R : Excédent	Résultat de clôture : Excédent
3 231 881.56	2 909 480.18	322 401.38	653 375.73	330 974.35	400 359.86	1 149 144.56	748 784.70	1 079 759.05

Fonctionnement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : Excédent	Report du 002 : Excédent	Résultat de clôture Excédent
11 908 892.02	12 451 365.17	542 473.15	1 924 350.82	2 466 823.97

Le Comité syndical, après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :
DECIDE l'affectation comme suit :

Section de Fonctionnement RECETTE compte 002 : 2 466 823.97 €
Section d'Investissement RECETTE compte 001 : 330 974.35 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,



Didier KHELFA